

Aspects discutés (atelier 4)

- Il faut pas « vendre » la souveraineté alimentaire mais convaincre les citoyens de sa nécessité
- Lois cantonales de promotion de l'agriculture
 - Label, le garant du label est l'Etat
 - Proximité, traçabilité, respect du contrat type, équité, pas d'OGM
 - Office de promotion, contrôle

Aspects discutés

- OMC – AELE: on sacrifie le secteur primaire et le secteur secondaire contre quoi. Qu'est-ce que les cantons ont à gagner d'une libéralisation de l'agriculture?
- Nature et agriculture sont sous pression.
 - Protection de la biodiversité
 - Protection des ressources, écobilans, transports
 - Protection de l'héritage du paysage
 - Production alimentaire
- Aspect de protection des équilibres

Aspects discutés

- Comment faire le lien nord/sud
- Transversalité des lois sur l'aménagement territoire, agriculture, protection des ressources, sociales
- La souveraineté alimentaire permet de discuter d'alimentation
- Sortir l'agriculture de l'OMC
- Pour souveraineté alimentaire, il faut des producteurs, donc des revenus

Conclusions, recommandations

- Les cantons doivent s'engager en faveur d'une production locale et transparence
- Il ne faut pas vendre aux consommateurs mais convaincre les citoyens
- Transversalité des lois
- Soigner le dialogue canton – OFAG
- Dialogue avec le Conseil fédéral
- Développement des lois cantonales
- Souveraineté alimentaire est liée à la nature et à ses organisations.
- Favoriser la proximité, transparence de la production, prix équitables
- Certaines protection aux frontières nécessaires